

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL - ABROGATIONS DES CARTES COMMUNALES - PROJET DE DEUX PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal n°152/2023 en date du 02/08/2023 portant ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal ; l'abrogation des cartes communales de Chadron, Laussonne et Queyrières ; les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) du Monastier sur Gazeille et de Saint Julien Chapeuil ;

Article 1 : Objet de l'enquête publique et caractéristiques des projets

Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur :

- le projet du PLUi de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal ;
- l'abrogation des cartes communales des communes de Chadron, Laussonne et Queyrières ;
- les projets de PDA des communes du Monastier sur Gazeille et de Saint Julien Chapeuil.

Le PLUi concerne les 22 communes de la Communauté de communes. Les axes stratégiques sont :

- Un territoire accueillant qui mise sur une croissance démographique raisonnée ;
- Un territoire engagé dans l'accueil d'activités économiques, la préservation du tissu commercial et de services, et des activités agricoles ;
- Un territoire à vocation touristique qui s'appuie sur une richesse naturelle, patrimoniale et culturelle d'une grande diversité ;
- Un territoire préservant son cadre de vie rural et valorisant ses richesses naturelles.

L'abrogation des cartes communales concerne trois communes. Elle est nécessaire pour l'entrée en vigueur du PLUi. Les projets des PDA concernent :

- Le Monastier sur Gazeille : le centre historique, l'Église abbatiale, le Château abbatial, l'Église Saint Jean Baptiste ;
- Saint Julien Chapeuil : la structure historique du bourg, l'Église Saint Julien du XIIe siècle.

Article 2 : Durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera sur 32 jours consécutifs du :

Lundi 28 août 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00

Article 3 : Composition de la commission d'enquête publique

Par décision du 05/07/2023, le Président de Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné une commission d'enquête publique composée de :

- M. Henri de Fontaines, Président de la commission d'enquête ;
- M. Alain Moulhade et M. Serge Figon, membres titulaires de la commission d'enquête ;
- M. Lucien Fayard, membre suppléant.

Article 4 : Siège de l'enquête publique

Le siège de l'enquête est situé à l'adresse suivante :

Communauté de communes Mézenc Loire Meygal
10, place Saint Robert 43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Article 5 : Identité de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

L'autorité responsable de l'enquête publique unique est la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal, EPCI compétent en matière de PLUi et de documents d'urbanisme en tenant lieu.

Toute information relative à l'enquête publique peut être demandée auprès de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal aux heures habituelles d'ouverture au public :

- Sur place au 10, place Saint Robert 43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL ;
- Par téléphone 04.71.01.14.34 ;
- Par courrier électronique à l'adresse urba@mezenclairemeygal.fr

Article 6 : Lieux d'enquête avec adresse et horaires habituels d'ouverture

- | | | |
|--|--|--|
| • Alleyrac :
Le Bourg 43150 ALLEYRAC
Lu, Ma 13h-16h
Me, Je 9h-12h
Sa 8h-12h (semaine paire) | • Goudet
Le Bourg
43150 GOUDET
Je 9h-12h30 et 13h30-16h45 | • Présailles
11, route des Jonquilles
43150 PRESAILLES
Lu 8h30-12h30 et 13h30-16h30
Me, Ve 8h30-12h30 |
| • Chadron
Le Bourg 43150 CHADRON
Lu 14h-19h
Me 14h-17h
Ve 9h30-11h30 et 14h-17h
Sa 10h30-12h | • Lantriac
Place de la Mairie
43260 LANTRIAC
Lu, Ma, Me Je, Ve 8h-12h et 14h-17h | • Queyrières
Le Bourg
43260 QUEYRIERES
Lu, Ma, Je 9h-12h et 13h-17h
Ve 13h-17h / Sa 10h-12h |
| • Champclause
Pôle communal de Boussoulet
43260 CHAMPCLAUZE
Ma, Je 9h-12h et 14h-17h30
Sa 10h-12h | • Laussonne
8, place de la Mairie
43150 LAUSSONNE
Lu, Ma, Me, Je, Ve 8h30-12h
Août fermé les mercredis | • Saint Front
Le Bourg
43550 SAINT FRONT
Ma, Je, Ve 8h30-12h et 13h30-17h
Me, Sa 8h30-12h |
| • Chaudeyrolles
17, route du Mézenc
43430 CHAUDEYROLLES
Ma, Ve 9h-12h30 et 14h-18h30 | • Le Monastier sur Gazeille
1, place du Pôle Laurent Eynac
43150
LE MONASTIER S/ GAZEILLE
Lu, Ma, Me, Je, Ve, Sa 9h-12h
Me 13h30-16h30
Août fermé les mercredis
après-midi | • Saint Julien Chapeuil
Place Saint Robert
43260
SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL
Lu, Ma, Je, Ve 9h-17h
Me 9h-12h |
| • Communauté de communes Mézenc Loire Meygal
10, place Saint Robert
43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL
Lu, Ma, Me, Je 9h-12h et 14h-17h
Ve 9h-12h | • Les Estables
2, route des Boutières
43150 LES ESTABLES
Lu, Ma, Me, Je, Ve 8h30-12h | • Saint Martin de Fugères
Le Bourg
43150
SAINT MARTIN DE FUGERES
Lu, Ma Me, Je 14h-18h |
| • Fay sur Lignon
Place du Foirail
43430 FAY SUR LIGNON
Lu, Ma 9h-12h et 14h-16h30
Me, Ve 9h-12h | • Les Vastres
Le Bourg 43430 LES VASTRES
Lu 9h-12h et 14h-17h,
Me 8h30-12h et 14h-17h
Sa 9h-12h | • Saint Pierre Eynac
Le Bourg
43260 SAINT PIERRE EYNAC
Lu, Ma, Je 8h45-12h et 13h45-17h30
Me 8h45-12h, Ve 13h45-17h |
| • Freycenet la Cuche
Le Bourg
43150 FREYCENET LA CUCHE
Ma, Je 9h-12h et 13h-16h30 | • Montusclat
Le Bourg
43260 MONTUSCLAT
Lu, Je 9h-12h et 13h30-17h | • Salettes
Le Bourg
43150 SALETTES
Lu, Ma, Me, Je, Ve 8h45-12h15 |
| • Freycenet la Tour
2, route des Barthes
43150 FREYCENET LA TOUR
Ma 8h30-12h et 13h30-16h30
Me, Je, Ve 8h30-12h | • Moudeyres
Le Bourg
43150 MOUDEYRES
Ma, Ve 9h30-14h
Me 9h30-12h30 et 13h30-17h | |

Article 7 : Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête :

- Au format papier :
 - Au siège de l'enquête publique un exemplaire complet du dossier d'enquête sera disponible aux heures habituelles d'ouverture au public.
 - Dans les 22 mairies, le règlement graphique (zonage) de leur territoire communal sera disponible aux heures habituelles d'ouverture au public.
- Au format numérique :
 - L'ensemble du dossier d'enquête sera disponible sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.mezenclairemeygal.fr/>
 - L'ensemble du dossier sera disponible sur un ordinateur dédié installé au siège de l'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture au public.

En application de l'article L.123-11 du code de l'environnement, toute personne peut obtenir le dossier d'enquête publique version en papier et à ses frais.

Article 8 : Observations et propositions du public

Toute personne peut faire part d'observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 28/08/2023 à 9h00 au jeudi 28/09/2023 à 17h00. Elles peuvent être transmises :

- Sur les registres d'enquête présents sur les 23 lieux d'enquêtes mentionnés dans l'article 6 ;
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : enquete.publique.plui@mezenclairemeygal.fr
- Par correspondance à l'adresse postale suivante :

Monsieur le Président de la commission d'enquête
Communauté de communes Mézenc Loire Meygal
10, place Saint Robert 43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

- Lors des permanences des commissaires enquêteurs mentionnées dans l'article 9.

Article 9 : Permanences des commissaires enquêteurs

Chaque permanence sera ouverte à toute personne souhaitant s'exprimer sur ces projets.

- Communauté de communes Mézenc Loire Meygal - Lundi 28 août 2023 de 09h00 à 12h00
- Laussonne - Jeudi 31 août 2023 de 09h00 à 12h00
- Chadron - Samedi 02 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Queyrières - Jeudi 07 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Le Monastier sur Gazeille - Samedi 09 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Communauté de communes Mézenc Loire Meygal - Mardi 12 Septembre 2023 de 17h00 à 20h00
- Fay sur Lignon - Mercredi 13 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Les Estables - Vendredi 15 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Saint Pierre Eynac - Lundi 18 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Lantriac - Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Saint Front - Samedi 23 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Communauté de communes Mézenc Loire Meygal de Jeudi 28 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

Article 10 : Publicité de l'enquête

Au moins 15 jours avant le début de l'enquête, un avis d'enquête sera publié :

- Par voie de presse par l'intermédiaire du Progrès et de l'Eveil ;
- Par voie d'affiches dans les lieux d'enquêtes cités dans l'article 6 ;
- Par voie dématérialisée sur le site internet de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal à l'adresse : <https://www.mezenclairemeygal.fr/>

Dans les 8 jours suivants le début de l'enquête publique, l'avis d'enquête sera rappelé dans une nouvelle parution presse.

Article 11 : Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique prévu à l'article 2, les registres d'enquête seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête. Il communiquera dans les 8 jours suivant au Président de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. La Communauté de communes disposera ensuite d'un délai de 15 jours pour répondre aux questions du public soulevées par la commission d'enquête.

La commission d'enquête établit son rapport, ses conclusions et avis motivés. Elle les transmettra dans un délai d'un mois à compter de la réception de tous les registres d'enquêtes. Le Président de la commission d'enquête transmettra une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Au siège de l'enquête publique à l'adresse et aux horaires mentionnés dans l'article 6 ;
- Sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.mezenclairemeygal.fr/>

Article 12 : Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête publique et autorités compétentes pour statuer

Au terme de l'enquête publique, le PLUi (éventuellement modifié pour tenir compte des observations et propositions du public pendant le délai de l'enquête, des avis des personnes publiques associées consultées et des communes, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête), l'abrogation des trois cartes communales et les deux PDA seront soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal. L'abrogation des cartes communales fera également l'objet d'un arrêté préfectoral. Les PDA seront créés par la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal et par l'Architecte des Bâtiments de France.

Article 13 : Rapport sur les incidences environnementales et avis de l'autorité environnementale

Le projet de PLUi a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle figure dans le rapport de présentation du dossier du PLUi inclus dans le dossier d'enquête publique. L'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en date du 23/05/2023 figure aussi dans le dossier d'enquête publique. L'ensemble de ces éléments peut être consulté selon les modalités définies dans l'article 7.